



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Ferme-Neuve

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Ferme-Neuve, qu'il y aura séance du conseil le 13 juin à 19 :30 à la salle du conseil au 125, 12e Rue, Ferme-Neuve. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 85, chemin de la Rive (LOT: 5 089 969)

Demande de dérogation mineure (2022-0114) au 85, chemin de la Rive, qui a pour objet de régulariser en zone REC-03 :

- L'emplacement du bâtiment principal situé à 9.49 mètres de la ligne avant au lieu du 10 mètres prescrit.

Le tout tel que prescrit au règlement de zonage no.23, article 7.2 ainsi qu'à la grille de spécifications.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à la demande lors de la séance du 13 juin 2022.

Donné à Ferme-Neuve, ce 1^{er} jour du mois de juin deux mille vingt-deux.

Bernadette Ouellette
Directrice générale et
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière à Ferme-Neuve, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 1^{er} juin 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le 1^{er} juin 2022.

Bernadette Ouellette
Directrice générale et
Greffière-trésorière
